Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260708-20261002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-10-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 19

Séance du 8 juillet 2026

OBJET : réhabilitation de la salle omnisports : devis équipements sportifs

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juillet 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PASCO G.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Monsieur le Maire informe que le marché de base attribué au SDU comprend les fourreaux pour le volley, les buts de hand ainsi que trois gradins amovibles.

Le COPIL suggère d'acheter des équipements supplémentaires pour la pratique de badminton, boxe, volley et tennis ainsi qu'une nouvelle structure pour les paniers de basket.

Après étude des différentes propositions, le COPIL propose de retenir le devis du SDU pour un montant de 25 486,93 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 9 juillet 2026

Le Maire,

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor